

Le TÉMOIN: Elle résulte de l'augmentation des prix.

M. WINTERS: Amenée par les contrats britanniques?

Le TÉMOIN: Oui.

M. LESAGE: Négociés par le Gouvernement?

M. McCUBBIN: Ce n'est pas une question.

M. LESAGE: Je veux que le compte rendu en fasse mention.

Le VICE-PRÉSIDENT: Le public sait que le Gouvernement a négocié les contrats et personne ne peut le contredire. Nous ne voulons pas de parti pris ici; je suis certain que vous admettez la véracité de ces dernières paroles.

M. THATCHER: Je veux pousser un peu plus loin l'étude des prix. Monsieur Allen, à la page 6 de la pièce 94...

Me DYDE: Monsieur Thatcher n'allez pas trop vite, le témoin ne connaît pas toutes nos pièces; permettez que je lui indique la page.

*M. Thatcher :*

D. Me Dyde a parlé tout à l'heure du tableau des prix de gros et de détail de la viande à Edmonton. Il place l'ancien prix de plafond à 67c. Le 10 février, nous parlons du bacon, n'est-ce pas? le prix était monté à 83c., soit une hausse d'environ 24 p. 100. Puis, le 16 mars, il était baissé à environ 14 p. 100 au-dessus du plafond. Je veux en venir à montrer que le prix de détail a fait un saut très considérable à Edmonton après la suppression des plafonds. M. Allen nous a donné tout à l'heure ces rapports de la valeur de l'orge en fonction de celle du porc et, celui de septembre s'établissait à 19.5. Il était descendu à 18.0 en octobre, mois de l'abolition du plafonnement sur le grain à bétail, puis à 14.0 en décembre, où il est resté. Monsieur Allen, les recettes du cultivateur ont-elles donc été considérablement moindres pendant cette période que pendant les mois qui ont précédé la suppression des plafonds?—R. Non.

M. HARKNESS: Non.

Le VICE-PRÉSIDENT: Ne vous interposez pas comme vous venez de le faire. C'est une question à laquelle le témoin doit répondre s'il le peut.

*M. Thatcher :*

D. Je ne comprends peut-être pas bien l'application du rapport. Dites-moi si la baisse de 18.0 en octobre à 14.0 en novembre indique que le cultivateur obtenait des recettes nettes beaucoup moins élevées de la vente de ses porcs en raison de la hausse du prix de l'orge?—R. Elle indique qu'il vendait son orge moins cher, mais pas nécessairement un changement dans les prix du porc.

D. Non, seulement son revenu net, d'après ce tableau, doit être moindre d'après le rapport des valeurs de l'orge et du porc.—R. Pas nécessairement pour les porcs.

D. Qu'entendez-vous par cette expression de "rapport de la valeur de l'orge en fonction de celle du porc"? Je ne la saisis peut-être pas bien.—R. C'est le rapport entre les prix du grain à bétail et les prix des bestiaux. Il ne reflète pas spécifiquement le prix des bestiaux. Le prix des porcs n'a peut-être pas varié d'un centin pendant tout ce temps, mais si le prix de votre grain à bétail variait le rapport changerait.

D. Vous dites que la hausse très considérable des grains à bétail à ce temps-là ne veut pas nécessairement dire que le profit net du cultivateur a baissé en proportion pendant cette période, c'est-à-dire d'après ce tableau?—R. C'est une question de théorie. Le tableau indique simplement que, supposant qu'il ait de l'orge, le cultivateur pourrait le vendre plus cher à l'éleveur, mais le prix qu'il